



Fiche de données de sécurité (FDS) Date de révision de la fiche signalétique:
21/10/2024
815 Food Machinery Grease
(Aerosol)

Section 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identité du produit 815 Food Machinery Grease (Aerosol)
Autres noms 815 Graisse pour machines alimentaires (aérosol)
Identificateur de formule unique

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations prévues et utilisations déconseillées Lubrifiant

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société Southwestern Petroleum Lubricants LLC
3401 Quorum Drive, Suite 360
Fort Worth, Texas 76137
Service clientèle: 734 930-0009

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Secours

Téléphone No

Polluxstraat 11	Telefoon:	+31 (13) 785 49 40
5047 RA Tilburg	GSM:	+31 (6) 150 230 19
The Netherlands	E-mail:	info@stratson.nl
Homepage:		www.stratson.nl
SWEPCO lubes:		www.swepcolube.com

Section 2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]



Fiche de données de sécurité (FDS) Date de révision de la fiche signalétique:
21/10/2024
815 Food Machinery Grease
(Aerosol)

Gaz inflammable, catégorie 1;
H220

Gaz extrêmement inflammable.

Toxicité aquatique (chronique),
catégorie 3; H412

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des
effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878 modifiant les règlements UE 2015/830
et (CE) n° 1907/2006



Danger

H220 Gaz extrêmement inflammable.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues, des surfaces chaudes.
— Ne pas fumer.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P377 Fuite de gaz enflammé: Ne pas éteindre si la fuite ne peut pas être arrêtée sans
danger.

P381 Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger.

P501 Éliminer les contenus, le conteneur conformément aux réglementations locales,
nationales.

2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucun produit chimique PBT/vPvB/vPvM.



Fiche de données de sécurité Date de révision de la fiche signalétique:
(FDS) 21/10/2024
815 Food Machinery Grease
(Aerosol)

Ce produit ne contient aucun produit chimique perturbateur endocrinien.
Peut déplacer l'oxygène et provoquer une suffocation rapide.

Section 3. Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Si le produit contient des substances présentant un danger selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP / SGH], elles sont répertoriées ci-dessous.

Ingrédient/Désignations chimiques	Poids %	Classification CE N° 1272/2008	Remarques *
Propane Numéro CAS: 74-98-6 Numéro CE 200-827-9 Numéro d'index: 601-003-00-5 REACH #: 01-2119486944-21	10 - 15	Gaz inflammable, catégorie 1; H220 Liquified Gas;H280 Simple Asphyxiant	U [^] CLP 3.1
Butane Numéro CAS: 106-97-8 Numéro CE 203-448-7 Numéro d'index: 601-004-00-0 REACH #: 01-2119474691-32	10 - 15	Gaz inflammable, catégorie 1; H220 Liquified Gas;H280 Simple Asphyxiant	C; U; S [^] CLP 3.1

[^]CLP 31 EC No. 1272/2008 1.1.3.1.

*PBT/vPvB - Substance PBT, vPvM ou vPvB.

Les textes complets des phrases sont présentés dans la section 16.

Section 4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Généralités En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.
NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

Inhalation Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Ne rien faire ingérer. Si la personne est inconsciente, la placer en position de récupération et faire appel à un médecin.

Contact avec les yeux Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant au moins 10 minutes en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin.



Fiche de données de sécurité Date de révision de la fiche signalétique:
(FDS) 21/10/2024
815 Food Machinery Grease
(Aerosol)

Contact avec la peau Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau à l'eau et au savon. NE PAS utiliser de solvants ou de diluants.
Ingestion En cas d'ingestion accidentelle, faire immédiatement appel à un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Résumé EFFETS de la surexposition: une surexposition peut entraîner un étourdissement, une allure stupéfiante, un vertige et des nausées possibles. Une mauvaise utilisation intentionnelle en se concentrant délibérément et en inhalant le contenu peut être nuisible ou fatale. Peut provoquer une irritation des yeux et de la peau. SIGNES et symptômes de surexposition: maux de tête, vertiges, nausées et perte de coordination sont des indications d'exposition excessive aux vapeurs ou aux brumes de pulvérisation. Rougeur et démangeaisons ou sensation de brûlure peuvent indiquer des yeux ou une exposition excessive de la peau. CONDITIONS médicales AGRAVATED par exposition: troubles respiratoires, cutanés et oculaires préexistants. Traiter de manière symptomatique Voir la section 2 pour plus de détails.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Remarques au médecin Traiter de manière symptomatique

Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Recommandations: mousse résistant aux alcools, CO², poudres, eau pulvérisée.

Moyens d'extinction inappropriés: A ne pas utiliser: jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux :Oxydes de carbone

Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues, des surfaces chaudes. —
Ne pas fumer.



Fiche de données de sécurité (FDS) Date de révision de la fiche signalétique:
21/10/2024
815 Food Machinery Grease
(Aerosol)

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome à pression positive équipé d'un masque complet et des vêtements de protection. Les personnes sans protection respiratoire doivent quitter les lieux. Porter un appareil respiratoire autonome pendant le nettoyage suivant immédiatement l'incendie. Ne pas fumer.

Fuite de gaz enflammé: Ne pas éteindre si la fuite ne peut pas être arrêtée sans danger. Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger.

Section 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlever rapidement les vêtements souillés et les laver méticuleusement avant de les réutiliser.

Éviter le rejet dans l'environnement. Éliminer les contenus, le conteneur conformément aux réglementations locales, nationales.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ventiler les locaux et éviter d'inhalier les vapeurs. Se référer aux mesures de protection énumérées dans la rubrique 8.

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées, et placer des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).

Nettoyer de préférence avec un détergent; éviter l'utilisation de solvants.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités



Fiche de données de sécurité Date de révision de la fiche signalétique:
(FDS) 21/10/2024
815 Food Machinery Grease
(Aerosol)

compétentes selon les procédures réglementaires.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence. Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés. Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

Section 7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipuler les emballages prudemment pour éviter les dommages.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Matières incompatibles : Acides et matières comburantes forts
Stocker dans un endroit bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible

Section 8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Exposition

N° CAS	Ingrédient	La source	Valeur
74-98-6	Propane	ACGIH	(D) Simple Asphyxiant - (EX) Explosion hazard
		Exposition locale au DNEL	---
		Exposition systématique au DNEL	---
		National	---
106-97-8	Butane	ACGIH	1000 ppm (EX) Explosion hazard
		Exposition locale au DNEL	---
		Exposition systématique au DNEL	---
		National	800 ppm TWA [VME]; 1900 mg/m ³ TWA [VME]

8.2. Contrôles de l'exposition



Fiche de données de sécurité (FDS) Date de révision de la fiche signalétique:
21/10/2024
815 Food Machinery Grease
(Aerosol)

Respiratoire	Les ouvriers exposés à des concentrations supérieures à la limite d'exposition doivent porter des respirateurs appropriés et homologués. Pour une protection maximale lors de la pulvérisation de ce produit il est recommandé d'utiliser un filtre de combinaison multicouche, par exemple le type ABEK1. Dans les espaces confinés, porter un appareil respiratoire à air frais ou comprimé.
Yeux	Lunettes de sécurité de protection recommandées
Peau	Eviter le contact avec la peau. Gants de protection recommandés.
Contrôles d'ingénierie	Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.
Autres pratiques de travail	Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlever rapidement les vêtements souillés et les laver méticuleusement avant de les réutiliser.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Aérosol/mousse blanc à blanc pâle
Couleur	Blanc
Odeur	Odeur de solvant
Point de fusion / point de congélation (°C)	Non mesuré
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition (°C)	Non mesuré
Inflammabilité (solide, gaz)	Gaz
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Limite inférieure d'explosivité : Non mesuré Limite supérieure d'explosivité : Non mesuré
Point d'éclair	Non mesuré
Température d'auto-inflammation (°C)	240C après évaporation du solvant



Fiche de données de sécurité (FDS) Date de révision de la fiche signalétique:
21/10/2024
815 Food Machinery Grease
(Aerosol)

Température de dégradation (°C)	Non mesuré
pH	Non mesuré
Viscosité (cSt)	NLGI #2 graisse après la disparition du solvant
Solubilité dans l'eau	Insoluble dans l'eau.
Coefficient de distribution n-octanol/eau (Log Kow)	Aucune information disponible
Tension de vapeur (Pa)	Non mesuré
Densité	Non mesuré
Densité de vapeur	Non mesuré
Vitesse d'évaporation (Ether = 1)	Non mesuré
% COV	10%

9.2. Autres informations

Aucune autre information pertinente.

Section 10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Une polymérisation dangereuse n'aura pas lieu.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible

10.4. Conditions à éviter

Ne pas exposer à la chaleur ou stocker à une température supérieure à 120 °F.(49C)

10.5. Matières incompatibles

Acides et matières comburantes forts

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone

Section 11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008



Fiche de données de sécurité Date de révision de la fiche signalétique:
(FDS) 21/10/2024
815 Food Machinery Grease
(Aerosol)

Toxicité aiguë

Remarque : En l'absence de données LD50 pour une toxine aiguë à parcours spécifique, l'estimation ponctuelle de toxicité aiguë convertie a été utilisée dans le calcul de l'estimation de toxicité aiguë du produit.

Ingrédient	Oral LD50, mg / kg	Cutané LD50, mg / kg	Inhalation Vapeurs LC50, mg / L / 4 heures	Inhalation poussières / brouillard CL50, mg / L / 4 heures	Inhalation gaz CL50, ppm
Propane - (74-98-6)	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	658.00, Rat - Catégorie: NA	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
Butane - (106-97-8)	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	658.00, Rat - Catégorie: NA	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles

Classification	Catégorie	Description du danger
Toxicité Aiguë - Orale	---	Non applicable
Toxicité Aiguë - Cutanée	---	Non applicable
Toxicité Aiguë - Inhalation	---	Non applicable
Corrosion cutanée/irritation cutanée	---	Non applicable
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	---	Non applicable
Sensibilisation respiratoire	---	Non applicable
Sensibilisation cutanée	---	Non applicable
Mutagenicité sur les cellules germinales	---	Non applicable
Cancérogénicité	---	Non applicable
Toxicité pour la reproduction	---	Non applicable
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	---	Non applicable
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	---	Non applicable
Danger par aspiration	---	Non applicable

11.2 Informations sur les autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Ce produit ne contient aucun produit chimique perturbateur endocrinien.

--



Section 12. Informations écologiques

12.1. Toxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Écotoxicité aquatique

Ingrédient	96 hr LC50 poisson, mg/l	48 hr EC50 crustacés, mg/l	ErC50 algues, mg/l	3hr IC50 bactéries mg / l	Biodégradabilité %
Propane - (74-98-6)	49.90, Fish	69.43, Daphnia sp	19.37, Algae	---	---
Butane - (106-97-8)	49.90, Poisson (Piscis)	69.43, Daphnia sp	19.37, Algae	---	Readily biodegradable

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible sur la préparation même.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Ce produit ne contient aucun produit chimique PBT/vPvB/vPvM.

12.6 Propriétés de perturbation endocrinienne

Ce produit ne contient aucun produit chimique perturbateur endocrinien.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible

Section 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Les déchets et les emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations en vigueur.



Fiche de données de sécurité (FDS) Date de révision de la fiche signalétique:
21/10/2024
815 Food Machinery Grease
(Aerosol)

Section 14. Informations relatives au transport

	ADR/RID	IMO / IMDG (transport maritime)	ICAO/IATA
14.1. Numéro ONU	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Classe de danger DOT: Sans objet Sous-classe: Sans objet	IMDG: Sans objet Sous-classe: Sans objet	Classe: Sans objet Sous-classe: Sans objet
14.4. Groupe d'emballage	Sans objet	Sans objet	Sans objet

14.5. Dangers pour l'environnement

Polluant marin: Non;

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

N'est pas applicable

Section 15. Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE

RÈGLEMENT (UE) 2020/878 modifiant les règlements UE 2015/830 et (CE) n ° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques (REACH).

Liste des substances SVHC candidates à l'autorisation : Nest pas applicable



Fiche de données de sécurité (FDS) Date de révision de la fiche signalétique:
21/10/2024
815 Food Machinery Grease
(Aerosol)

Annexe XVII - Restrictions à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances, mélanges et articles dangereux :

Butane (Utilisation restreinte. Voir l'article 28. (C) (containing $\geq 0.1\%$ Butadiene);
Utilisation restreinte. Voir l'article 29. (C)

Propane (Utilisation restreinte. Voir l'article 40.)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en oeuvre.

Section 16. Autres informations

Date de révision de la fiche signalétique

21/10/2024

Numéro de fiche signalétique

Les informations et recommandations contenues dans ce document sont basées sur des données jugées correctes. Cependant, aucune garantie ou assurance d'aucune sorte, express ou implicite, n'est faite en ce qui concerne les informations contenues dans ce document. Nous n'acceptons aucune responsabilité et déclinons toute obligation pour les effets nocifs qui peuvent être provoqués par l'exposition à nos produits. Les clients/utilisateurs de ce produit doivent se conformer à toutes les lois, règlements et ordonnances en matière de santé et de sécurité applicables.

Le texte intégral des phrases figurant à la section 3 est :

H220 Gaz extrêmement inflammable.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

ACGIH - American Conference of Governmental Industrial Hygienists

ADR - International Carriage of Dangerous Goods by Road (Accord Dangereux Routier)

CAS - Chemical Abstract Service



Fiche de données de sécurité (FDS) **Date de révision de la fiche signalétique:**
21/10/2024
815 Food Machinery Grease
(Aerosol)

CLP - Classification Labeling and Packaging
DOT - Department of Transportation
EC50 - European Commission
EC50 - Half maximal effective concentration
ErC50 - The concentration of test substance which results in a 50 percent reduction in growth rate (ErC50) relative to the control within 72hrs exposure.
GHS - Globally Harmonized System
IARC - International Agency for Research on Cancer
IATA - International Civil Aviation Organization
IC50 - The amount of a substance suspended in the air required to kills 50% of a test animals during a predetermined observation period.
ICAO - International Civil Aviation Organization
IMDG - International Maritime Dangerous Goods
IMO - International Maritime Organization
LC50 - Is the Lethal Concentration of a substance at which 50% of test animals die.
LD50 - Is the Lethal Dose at which 50% of the animals will be expected to die.
NIOSH - National Institute for Occupational Safety and Health
NTP - National Toxicology Program
OSHA - Occupational Safety and Health Administration
PBT - Persistent, Bioaccumulative and Toxic Chemicals
PEL - Permissible Exposure Limit
REACH - Registration, Evaluation, Authorization and Restriction of Chemicals
RID - Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail
STEL - Short Term Exposure Limit
TWA - Time Weighted Average
vPvB - Very Persistent and very Bio-accumulative
WGK - Water Hazard Class

Procédure utilisée pour obtenir la classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Classification	Justification
Gaz inflammable, catégorie 1; H220	Sur la base de données de test
Toxicité aquatique (chronique), catégorie 3; H412	Méthode de calcul

Les informations et recommandations contenues dans ce document sont basées sur des données considérées comme correctes. Cependant, aucune garantie ou garantie d'aucune sorte, expresse ou implicite, n'est faite en ce qui concerne les informations contenues dans ce document. Nous n'acceptons aucune responsabilité et déclinons



Fiche de données de sécurité **Date de révision de la fiche signalétique:**
(FDS) **21/10/2024**
815 Food Machinery Grease
(Aerosol)

toute responsabilité pour tout effet nocif pouvant être causé par l'exposition à nos produits. Les clients/utilisateurs de ce produit doivent se conformer à toutes les lois, réglementations et ordonnances applicables en matière de santé et de sécurité.

Fin de la FISPQ